

Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **12 octobre 2023**

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 22 juin 2023**
3. **Assermentations**
4. A/ **Préavis 2023/06 « Arrêté d'imposition 2024 »**
B/ **Rapport de la commission des finances**
5. **Communications municipales**
6. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.
La lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 94 membres du Conseil général, 53 sont présents et 21 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2023

Décision : Le PV du 22 juin 2023 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

3. Assermentations

Une personne présente demande à être assermentée et ainsi devenir membre du Conseil. Il s'agit de :

- Louise Wernert

4. Préavis 2023/06 « Arrêté d'imposition 2024 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis sur l'arrêté d'imposition. La Municipalité propose de maintenir le taux à 74 pour 2024 pour une année encore malgré l'excédent de charges du dernier exercice. Le budget est en cours de clôture et il sera difficilement positif. Mais grâce aux réserves du compte « travaux et rénovations futurs », la Municipalité a décidé de garder ce taux.

OLIVIER PROBST, Président de la Commission des finances, fait part du rapport en précisant que la Municipalité a conscience qu'il faut rester prudent pour l'année à venir et faire particulièrement attention au budget 2024. La Commission tient à rappeler qu'un point d'impôt équivaut à une entrée fiscale d'environ CHF 18'000.00. Augmenter le point d'impôt n'aurait

pas une grande incidence sur les recettes fiscales en général. La Commune peut se permettre de maintenir le statu quo grâce au compte « travaux et rénovations futurs » qui pourra subvenir aux divers imprévus à l'avenir. La Commission préconise de rester prudent et de contrôler les rentrées fiscales 2023 ; elle propose aux membres du Conseil général d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté.

ERIKA HENRIOD NICOD trouve étonnant qu'on n'augmente pas le point d'impôt surtout avec la facture de la STEP Lucens qui grimpe à 80 mio. Réponse du Syndic : le coût de la STEP ne passe pas dans le point d'impôt puisque c'est un service industriel qui doit s'autofinancer. Le point d'impôt n'influe en rien sur les taxes d'épuration.

Décision : le préavis 2023/06 est accepté à la majorité moins 1 avis contraire.

5. Communications Municipales

Loïc BARDET

Couvert de la Grande salle : les travaux sont terminés selon ce qui avait été prévu dans le préavis. Certains éléments seront encore corrigés et des améliorations sont à prévoir avec le budget 2024 comme notamment deux fenêtres supplémentaires pour obtenir davantage de lumière.

Collège, anciennes salles de classes : les réflexions sont toujours en cours pour l'utilisation de ces locaux. La piste pour un cabinet de physiothérapeute n'a pas abouti mais d'autres professionnels de la santé sont intéressés et des discussions sont en cours.

Pénurie d'énergie : la situation semble se détendre pour cet hiver et il ne devrait pas y avoir de situation d'urgence. Cependant la mise en place des PRU « plan de rassemblement d'urgence » peut servir. La PC a livré des radios pour faire fonctionner le PRU. Celles-ci sont stockées à la commune.

Chapelle : un culte aura lieu à Vulliens le 12 novembre 2023.

Vente de sapins de Noël : aura lieu le samedi 9 décembre à l'ancien local du feu.

GARY CHERPILLOD

Forêts :

- Deux petits foyers de bostryche. Malgré la sécheresse, la forêt a été résiliente.
- Prix du bois en forte diminution.
- Le feu pour brûler de petites quantités de branches a été déplacé de quelques mètres afin de respecter la loi sur les forêts qui interdit d'allumer un feu à moins de 10 mètres des lisières.

Eaux :

- La nouvelle pompe installée à la source du Crottet donne pleinement satisfaction. Par contre, la deuxième pompe montre des signes de faiblesse et devra certainement être changée en 2024.
- Le niveau des sources est encore très bas en ce moment, raison pour laquelle les deux sources sont en fonction pour alimenter la commune.
- EMB-Epuration Moyenne Broye : un crédit de 79,24 mio a été voté. L'entrée en fonction est prévue pour la fin de la législature soit en 2026 pour un coût estimé à l'habitant de CHF 140.00 contre aujourd'hui CHF 85.00/90.00 à l'habitant. Le règlement sur

l'évacuation et l'épuration des eaux devra certainement être adapté avec une augmentation des taxes pour que ce service industriel s'auto-finance.

- Chantier Bourg-dessus 1 : les travaux ont enfin commencé.

GAËL MANIGLEY

Eclairage public préavis 2023/02 : les travaux se sont terminés à la fin de l'été et la formation sur le programme de télégestion a eu lieu. La télégestion permet de régler les abaissements par zone. La première zone se situant sur la route de passage à travers le village reste plus illuminée durant la nuit. Quelques détails seront encore réglés cette semaine.

AF étape 1 préavis 2023/05 : à la suite de ce préavis, les travaux sur le chemin des Roches commenceront en novembre et ceux sur le chemin 410 seront exécutés dès la fin des travaux de la DGMR sur la route 628.

Route 628 travaux de la DGMR : les travaux seront bientôt terminés et la pose de l'enrobé aura lieu dès lundi prochain si la météo le permet. Plus aucun passage ne sera possible pendant cette semaine. En théorie vendredi 20 octobre, les travaux sont achevés.

Réfection du tronçon Sud de la route du Village : le projet est en examen préalable au Canton. La Municipalité prévoit le préavis pour le 1^{er} semestre 2024.

RAPHAËL LANFRANCHI

Déchets : a participé à la séance du périmètre de gestion des déchets de Lavaux-Oron. Une représentante de la Satom était présente et a donné quelques informations intéressantes :

- A la suite de l'incendie, la turbine à vapeur pour produire de l'électricité ne sera installée qu'en décembre.
- Les piles et les batteries se trouvent encore très souvent dans les poubelles. Lors du broyage, cela peut s'avérer très dangereux car avec les produits chimiques contenus dans ces piles et batteries, des feux peuvent partir spontanément et il est difficile de les maîtriser.
- Idem avec les cigarettes électroniques (Puff). Attention à ne pas jeter ces articles dans les poubelles mais dans les endroits prévus à cet effet.
- Taxes : en comparaison avec les autres communes, nous sommes plus bas avec une taxe annuelle de CHF 40.00 par habitant, les autres se situant entre CHF 60.00 et CHF 100.00.

Benne compactante : trois pannes ont eu lieu la semaine dernière. Une personne a mis trop de sacs à la fois. L'employé communal a réussi à dépanner et les frais seront facturés à la personne fautive. Il est rappelé d'être attentif et de respecter les instructions affichées sur la benne.

Nouvelle déchetterie, projet à la STAP : l'enquête préliminaire au canton est venue en retour avec un préavis négatif. Le canton campe sur sa position et sa justification qu'une déchetterie doit se situer dans le périmètre de la zone à bâtir. Une demande à l'ARE, office fédéral du développement territorial, a été faite et ce dernier conseille de mettre à l'enquête. La commune est encore en attente d'un avis plus complet juridiquement de leur part. Ensuite une décision sera prise.

OLIVIER HÄHNI

ASIJ : la rentrée scolaire s'est bien passée et les transports fonctionnent très bien avec le partenaire Helvécie.

Réseau de l'APERO : le budget 2024 a été voté et s'élève à CHF 17 mio. Cela se monte à CHF 260.00 à l'habitant avec une projection pour 2027 à CHF 380.00. Une nouvelle structure va s'ouvrir à Carrouge à côté du collège Gustave-Roud dans un nouvel immeuble en construction. Un développement est également prévu à Oron et à Savigny. Une réflexion est en cours au sujet des clés de répartition des coûts.

Personnel communal :

- Isabelle Caille est entrée en fonction au 1^{er} septembre comme nouvelle secrétaire communale.
- La Municipalité s'excuse pour les désagréments liés aux horaires d'ouverture du bureau lors de l'absence de Nicole Matti pour des raisons de santé.
- Remerciements à Caroline Dutoit pour le remplacement de Nicole Matti durant son absence maladie cet été.

MIREILLE IMMER pense qu'il faudrait plutôt baisser les impôts. Elle constate que Vulliens est au-dessus de la moyenne du district. Réponse du Syndic : il rappelle que les 2/3 du budget sont donnés par le canton ou passent dans les intercommunales et que la Commune peut très difficilement agir là-dessus. De plus, il y a des projets en cours comme la réfection de la route du Village.

NICOLAS KÜFFER revient sur les transports scolaires et fait part d'une remarque au sujet de la pause de midi. En effet, les cours finissant à 12h15, les enfants arrivent à 12h45 à la maison pour dîner. Il trouve que c'est trop tard et cela est gênant. Réponse du Syndic : il y a 16 bus qui s'occupent des transports. Le temps minimum pour dîner doit être de 30 minutes et certains horaires sont effectivement juste à la limite du temps à la maison. Si cela n'est pas respecté, les enfants doivent manger au réfectoire et une subvention peut être obtenue à l'ASIJ. L'horaire continu n'est pas encore mis en place. Pour terminer, c'est l'école qui fait les horaires et pour toutes questions il faut contacter Nicolas Deprez, responsable administratif de l'ASIJ.

CECILE ROY : profite du sujet des écoles et revient sur les repas au réfectoire de Carrouge qui ne sont pas très adaptés en matière de santé publique. Elle trouve étonnant que des snacks, des sirops et des sucreries soient encore servis alors qu'à Savigny ce n'est pas le cas. C'est également un rôle de l'école d'apprendre à manger sainement. Réponse du Syndic : il s'agit des enfants en 7P se trouvant en dehors de l'UAPE mais dont la surveillance à midi est obligatoire par la loi et celle-ci coûte déjà CHF 3.00 par élève. Lors de la mise en place de ce système, certains parents voulaient des pique-niques et finalement c'est un snack qui a été choisi. Cependant, il va remonter l'information à l'ASIJ et demander pourquoi le système est différent à Savigny.

6. Divers et propositions individuelles

ERIKA HENRIOD NICOD annonce sa démission de déléguée à la commission des déchets carnés pour la fin de l'année. Ensuite elle souhaite créer un groupe de travail se nommant « actions pour rendre la commune plus éco-responsable ». Elle lance un appel aux membres du conseil. Toutes personnes intéressées sont priées de prendre directement contact avec elle et communique son numéro de téléphone.

Le Président profite de rappeler quelques règles pour présenter ce genre d'intervention et créer une commission.

JOSETTE AEBI demande pourquoi la fontaine au refuge de la Province ne coule plus. Est-ce à cause de la sécheresse ? Réponse : le tuyau est hors service et il n'est pas prévu de le remettre en état pour le moment mais la Municipalité y réfléchit. Le Syndic rappelle également

qu'un préavis avait été proposé au Conseil pour le changement du tuyau mais celui-ci avait été refusé.

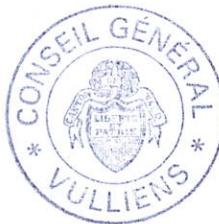
CHRISTA MICHAUD demande si des toilettes sèches pourraient être installées aux deux refuges pour éviter que cela coule dans le ruisseau. Réponse : au refuge le l'Arrêt une fosse septique existe depuis longtemps et pour le refuge de la Province, la proposition sera étudiée.

SIBYLLE BAYS annonce qu'il y aura les fenêtres de l'Avent cette année. Un tout-ménage suivra.

En guise de conclusion, YANN PERRET souhaite une bonne soirée à chacun, remercie l'assemblée pour la bonne tenue du conseil et rappelle les élections fédérales du 22 octobre ainsi que le dernier conseil de l'année, le vendredi 8 décembre 2023.

La séance se termine à 21h05.


YANN PERRET, Président




CAROLINE DUTOIT, secrétaire